

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue à la salle communautaire lundi le 8 avril 2024 à 19 h 00.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Line Beauregard, conseillère ; Jessica Cloutier, conseillère; Steve Martin conseiller, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Richard Forget.

Est également présent, M. Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier

Est absente : la conseillère Nathalie Dupont.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19 h

2024.04.065

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 8 AVRIL 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 8 avril 2024
 2. Affectation de 13 651\$ du surplus non affecté au budget pour les dépenses de l'élection partielle du poste de conseiller.ère no 3
 3. Rapport d'événement des élections partielles 2024
 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024
 5. Adoption de la liste sélective des déboursés
 6. Certificat relatif à la demande de participation à un référendum (Second projet de résolution 2024.02.033 (PPCMOI 2024-003)
 7. Adoption de la résolution 2024.02.033 du PPCMOI 2024-003
 8. Demande pour une dérogation mineure 2024-002
 9. Demande de dérogation mineure 2024-003
 10. Demande de PIIA 2024-005
 11. Demande de PIIA 2024-006
 12. Choix du soumissionnaire pour la fourniture de granulats 2024
 13. Choix du soumissionnaire pour la réparation en enrobé bitumineux 2024
 14. Présentation de nouveaux odonymes pour la réserve du lac Limoges
 15. Demande d'officialisation des nouveaux odonymes auprès de la commission de toponymie du Québec pour la réserve du Lac Limoges
 16. Autorisation d'une demande d'aide financière
- Période de questions
17. Levée de la séance ordinaire du conseil

2024.04.066

2. AFFECTATION DE 13 651\$ DU SURPLUS NON AFFECTÉ AU BUDGET POUR LES DÉPENSES DE L'ÉLECTION PARTIELLE DU POSTE DE CONSEILLER.ÈRE NO 3

ATTENDU QU'une élection partielle pour combler le poste de conseiller du siège numéro 3 a eu lieu le 7 avril 2024;

ATTENDU QUE le conseil doit adopter le budget de l'élection partielle,

59.11000.000 surplus accumulé non affecté de 13 651\$

Vers le poste

03.40000.000 surplus affecté à l'exercice

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU d'affecter la somme de treize mille six cent cinquante et un (13 651\$) au surplus affecté à l'exercice 2024 pour combler les dépenses de l'élection partielle du 7 avril 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.04.067

3. RAPPORT D'ÉVÉNEMENT DES ÉLECTIONS PARTIELLES 2024

Le président d'élection fait le rapport d'événement au sujet du scrutin du 7 avril 2024.

Nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale après la révision: 1158
Nombre d'électeurs ayant voté par anticipation: 66

Nombre d'électeurs ayant voté le jour du scrutin : 118
Nombre d'électeurs dirigés vers la table de vérification de l'identité des électeurs: 0
Le taux de participation est de : 16%

Le coût pour l'élection était de : 13 651\$

2024.04.068

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.04.069

5. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2024.01.005 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	# CHÈQUE	MONTANT
C.R.S.B.P. DES LAURENTIDES	2872	2 688.29 \$
DELTA-SPEC SERVICES D'INSPECTION INC	2873	4 311.56 \$
████████████████████	2874	30.10 \$
POSTES CANADA	2875	149.23 \$
POSTES CANADA	2876	1 423.01 \$
FONDATION MÉDICALE DES LAURENTIDES	2877	900.00 \$
ANNULÉ	2878	0.00 \$
SENTIER DU NOUVEAU JOUR	2879	5 692.15 \$
████████████████████	2880	23.00 \$

██████████	2881	60.99 \$
██████████	2882	29.50 \$
██████████	2883	50.00 \$
MB RÉFRIGÉRATION	2884	206.96 \$
LES ENTREPRISES S. LAURIN	2885	1 465.93 \$
POSTES CANADA	2886	49.76 \$
SPCA LAURENTIDES-LABELLE	2887	285.00 \$
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX	2888	663.41 \$
CONFIDENTIEL DECHIQUETAGE	2889	183.85 \$
DKA ARCHITECTES INC.	2890	1 839.60 \$
M. MEILLEUR ELECTRIQUE	2891	5 389.94 \$
MRC DES LAURENTIDES	2892	119 130.00 \$
SOLUTIONS MUNICIPALES DUCHARME	2893	356.70 \$
SANIVAC LAURENTIDES/9363-9888 QUÉBEC	2894	264.44 \$
MÉDIALO INC.	2895	627.76 \$
RÉGIE INCENDIE DES MONTS	2896	52 384.92 \$
VILLE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	2897	172.46 \$
POSTES CANADA	2898	317.33 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	2899	528.76 \$
BATTERIES EXPERT - STE-AGATHE-DES- MONTS	2900	237.95 \$
BMR	2901	487.00 \$
BUREAU EN GROS	2902	476.98 \$
CÉLINE BRIEN	2903	452.72 \$
CNESST	2904	385.68 \$
DUBO ÉLECTRIQUE LTEE	2905	293.44 \$
FED QUE. DES MUNICIPALITÉS	2906	2 567.41 \$
MARCHÉ M. BOUCHARD	2907	484.95 \$
IMPRIMERIE LÉONARD INC.	2908	799.08 \$
JLD-LAGUE	2909	596.35 \$
LEBLANC ILLUMINATIONS CANADA	2910	157.50 \$
LORTIE ET MARTIN LTEE	2911	242.84 \$
MACHINERIES FORGET	2912	1 417.94 \$
LINDE CANADA INC.	2913	113.65 \$
RAYON DES COULEURS	2914	227.62 \$
SERVICES PSANSREGRET	2915	657.44 \$
9172-6976 QUÉBEC INC	2916	68.67 \$
PÉTROLE PAGÉ	2917	4 555.69 \$
BUDGET PROPANE	2918	1 120.61 \$
ANNULÉ	2919	0.00 \$
UAP INC.	2920	1 735.37 \$
ILLICO PHOTOCOPIES	2921	152.92 \$
SANIVAC LAURENTIDES/9363-9888 QUÉBEC INC	2922	264.44 \$
	Total	216 720.90 \$

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS
BMO

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	52 619.71 \$
Services de téléphonie	537.91 \$
Hydro-Québec	5 954.32 \$
Fonds de pension - AON - Février	9 120.52 \$
DAS Provincial - Février	20 639.82 \$
Remises salariales fédérales - Février	8 129.34 \$
Annie Gareau	875.00 \$
Harnois - Énergies - Pétro-T - Février	83.00 \$
BMO Groupe Financier - Carte de crédit	125.44 \$
Équipements de bureau des Laurentides	586.37 \$
Frais bancaires Interac - Mars	63.62 \$
Crédit-Bail (Freight 6-roues 2020-2025) - Mars	2 755.96 \$
Crédit-Bail (Chargeuse/Rétrocaveuse 2022-2027)- Mars	4 783.84 \$
Crédit-Bail (Équipement neige 2020-2025) - Mars	2 010.70 \$
Crédit-Bail (Pelle hydraulique 2021-2026) - Mars	4 005.46 \$
Total	112 291.01 \$

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.04.070

6. CERTIFICAT RELATIF À LA DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM (SECOND PROJET DE RÉSOLUTION 2024.02.033 (PPCMOI 2024-003))

Je, Benoit Charbonneau directeur général et greffier-trésorier pour la municipalité de Lantier certifie :

QU'un avis a été publié le 13 mars 2024 concernant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum;

QUE les demandes ont été reçues jusqu'au 20 mars 2024;

QUE le nombre de demandes de participation à un référendum est de 0;

Je déclare

QUE le second projet de résolution 2024. 03.051 du PPCMOI projet 2024-003 est réputé avoir été approuvé par les personnes ayant droit de signer une demande de participation à un référendum;

En foi de quoi, j'ai signé à Lantier, ce 8e jour du mois d'avril de l'an 2024.

2024.04.071

7. ADOPTION DE LA RÉSOLUTION 2024.02.033 DU PPCMOI 2024-003

Résolution, adoptée, en vertu du règlement numéro 184-2017 – PPCMOI – projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – concernant le bâtiment situé au 642-644, croissant des Trois-Lacs sur le lot 6 030 340 du cadastre du Québec, Municipalité de Lantier, circonscription foncière de Terrebonne- usage «Hébergement et multifamiliale isolée» dans la zone 26ER.

Demande de permis no. 2024-006 faite par Madame Natacha Imbeault.

Madame Natacha Imbeault
642-644, croissant des Trois-Lacs
Lantier, J0T 1V0
4614-15-5175-0-000-0000
Lot : 6 030 340 du Cadastre du Québec

Zone : 26ER

Évaluation

4.1 Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Grand-total pour Projets particuliers	100.0%
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

CONSIDÉRANT QU'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), nommée « Demande de PPCMOI – Autorisation d'opérer un centre de retraite avec hébergement et de créer de deux logements supplémentaires au bâtiment principal existant » (ci-après nommée « la demande »), a été présentée par les demandeurs devant les membres du comité consultatif d'urbanisme le 6 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE la propriété des demandeurs est située en zone 26ER, en vertu de l'annexe A « Carte de zonage » du Règlement de zonage no. 154-2014;

CONSIDÉRANT QUE la classe d'usage « Hébergement » n'est pas autorisée dans la zone 26 ER, en vertu de l'annexe B « Grille des normes de zonage » du Règlement de zonage no. 154-2014;

CONSIDÉRANT QUE la classe d'usage « Multifamiliale isolée » n'est pas autorisée dans la zone 26 ER, en vertu de l'annexe B « Grille des normes de zonage » du Règlement de zonage no. 154-2014;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à obtenir l'autorisation de pratiquer la classe d'usage « Hébergement » dans le bâtiment principal, située au 642 croissant des Trois-Lacs le (lot 6 030 340 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à obtenir l'autorisation de pratiquer la classe d'usage « Multifamiliale isolée » dans le bâtiment principal, située au 642 croissant des Trois-Lacs le (lot 6 030 340 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à obtenir l'autorisation de pratiquer deux usages principales (Hébergement et multifamiliale isolée) dans le bâtiment principal, située au 642 croissant des Trois-Lacs le (lot 6 030 340 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QUE ce projet de « Centre de retraite avec hébergement » sera effectué dans le bâtiment principal existant et que aucune modification extérieure ne sera visible;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du bâtiment dédiée à l'habitation occupera plus de 50% de la superficie totale de l'ensemble des planchers de bâtiment qui sont situés au rez-de-chaussée et au-dessus de rez-de-chaussée (article 3.2.3.1 du règlement de zonage numéro 154-2014);

CONSIDÉRANT QUE la propriété des demandeurs est situées dans l'affectation régionale « Résidentiel et de récréation », en vertu de la carte intitulée « Grandes affectations du sol et projets régionaux » dans la planche 3 du Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la classe d'usage « Hébergement » fait partie du groupe d'usages « Commerce », en vertu de l'annexe B « Grille des normes de zonage » du Règlement de zonage no. 154-2014;

CONSIDÉRANT QUE la classe d'usage « Multilogement » fait partie du groupe d'usages « habitation », en vertu de l'annexe B « Grille des normes de zonage » du Règlement de zonage no. 154-2014;

CONSIDÉRANT QUE le groupe d'usage « Commerce 2 » est compatible avec l'affectation « Résidentiel et de récréation » en vertu de l'article 3.4.2 du Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE le groupe d'usage « Habitation 1 » est compatible avec l'affectation « Résidentiel et de récréation » en vertu de l'article 3.4.2 du Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 030 340 doit avoir une superficie d'au moins 12 000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT le plan projet pour un « Centre de ressourcement avec hébergement », préparé par Madame Imbeault, propriétaire ;

CONSIDÉRANT les plans d'agrandissement préparés par la firme Génibois, préparé par René Dorais, architecte, signé et scellé par Luc Giasson ingénieur en date du 31 juillet 2015 ;

CONSIDÉRANT les plans pour les modifications au bâtiment existant ;

Le comité est d'avis que la propriétaire devra fournir au service de l'urbanisme les documents suivants :

- Un rapport d'un technologue pour la conformité de l'installation existante, en fonction des usages projetés ;
- Un rapport de conformité préparé par un architecte spécialisé dans l'application du code du bâtiment, en fonction des usages projetés ;
- Une attestation de conformité de la régie incendie des Monts concernant la sécurité

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 12 février 2024

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation a été tenue sur ce projet le 26 février 2024

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de résolution numéro 2024.02.033, adoptée en vertu du règlement numéro 184-2017 – PPCMOI – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – concernant l'usage « Hébergement et multifamiliale isolée »;

QUE la présente soit transmise à la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.04.072

8. DEMANDE POUR UNE DÉROGATION MINEURE 2024-002

Demande de permis no. 2024-016

Ghislain Waeyaert
372, chemin du lac Ludger
Lantier, J0T 1V0
4610-64-6617-0-000-0000
Lot : 6 029 609 du Cadastre du Québec
Zone: 10V

Nature et effets

Agrandissement du bâtiment principal à moins de 3 mètres du bâtiment complémentaire (Article 7.7.4, du Règlement de zonage 2014-154).

Agrandissement du bâtiment principal à moins de 4 mètres de la limite latérale du lot (Article 6.2.2, du Règlement de zonage 2014-154).

Dérogation demandée

Demande de dérogation mineure de 1.32 mètres sur la distance d'espacement avec le garage existant.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU qu'après délibération du conseil que la présente dérogation soit et est acceptée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.04.074

10. DEMANDE DE PIIA 2024-005

Demande de permis no. 2024-022, construction bâtiment principal

Monsieur Sébastien Rochon
137, montée des Sommets
Lantier, J0T 1V0
4516-96-9720-0-000-0000
Lot : 6 030 409 du Cadastre du Québec
Zone: 3V

Évaluation

5.2 Secteurs montagneux

Grand-total pour Secteurs montagneux	14 sur 16
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	87.5%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2024-005 soit et est acceptée avec recommandations selon la résolution 2024.04.15 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.04.075

11. DEMANDE DE PIIA 2024-006

Demande de permis no. 2024-021, agrandissement du principal

Madame Frances Miller
112, chemin des Anémones
Lantier, J0T 1V0
4609-17-0156-0-000-0000
Lot : 6 029 478 du Cadastre du Québec
Zone: 10V

Évaluation

6.2 Secteurs à proximité d'un lac

Grand-total pour Secteurs à proximité d'un lac	11 sur 16
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	68.8%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2024-006 soit et est acceptée selon la résolution 2024.04.16 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

12. CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR LA FOURNITURE DE GRANULATS 2024

Entrepreneur	Document	C= Conforme NC= Non-conforme	Montant sans les taxes
Appel d'offre sur invitation «TP-GR-2024». (± 7 000 Tonnes)			
Excavation R.B. Gauthier Inc.	Soumission	C	
	Addenda	C	
	R.B.Q. 2419-1108-00	C	
	(P.G.C) Annexe A : Déclaration	C	
	Prix à la TM - GC 0-2 ½ TV	C	13.96\$
	Prix à la TM - PC 0¾ TV	C	13.97\$
	Distance en Km		7.8
9262-9310 Qc inc Excavation Miller 2014	Pas de Soumission		
	Addenda		
	R.B.Q.		
	(P.G.C) Annexe A : Déclaration		
	Prix à la TM - GC 0-2 ½ TV		
	Prix à la TM – PC 0¾ TV		
	Distance en Km		
Groupe Colas Québec inc	Soumission	C	
	Addenda	C	
	R.B.Q. 8006-9552-07		
	(P.G.C) Annexe A : Déclaration	C	
	Prix à la TM - GC 0-2 ½ TV	C	15.25\$
	Prix à la TM – PC 0¾ TV	C	15.75\$
	Distance en Km		9.1
9418-0528 Québec inc (Entreprises P.Roy)	Soumission	C	
	Addenda	C	
	R.B.Q. 2398-0170-94		
	(P.G.C) Annexe A : Déclaration	C	
	Prix à la TM - GC 0-2 ½ TV	C	15.68\$
	Prix à la TM – PC 0¾ TV	C	15.93\$
	Distance en Km		13.8
Excavation MA St-Georges inc.	Pas de Soumission		
	R.B.Q.		
	(P.G.C) Annexe A : Déclaration		
	Prix à la TM - GC 0-2 ½ TV		
	Prix à la TM – PC 0¾ TV		
	Distance en Km		

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU que l'adjudicataire est Excavation RB Gauthier inc puisqu'il est le plus bas soumissionnaire et conforme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.04.077

13. CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR LA RÉPARATION EN ENROBÉ BITUMINEUX 2024

Entrepreneur	Document	C= Conforme NC= Non- conforme	Montant Sans les taxes	
«Appel d'offres sur invitation «TP-EB-2024». (± 2000 MC)				
Pavage Adèle	Pas de soumission			
	Addenda			
	R.B.Q. 1624-3719-74			
	Déclaration du soumissionnaire			
	A	Prix au M ² - EB type EB14	37.00\$	
	B	Prix au M ² - Préparation (surface granulaire)	10.25\$	
	C	Prix au M ² - EB type EB10C	37.00\$	
	D	Prix au M ² - Préparation (émulsion de bitume)	3.75\$	
			Total A+B	47.25
			Total C+D	40.75\$
Le Roy du Pavage et fils inc	Soumission		C	
	Addenda		C	
	R.B.Q. xxx			
	Déclaration du soumissionnaire		C	
	A	Prix au M ² - EB type EB14	30.50\$	
	B	Prix au M ² - Préparation (surface granulaire)	10.50\$	
	C	Prix au M ² - EB type EB10C	27.50\$	
	D	Prix au M ² - Préparation (émulsion de bitume)	7.75\$	
			Total A+B	41.00\$
			Total C+D	35.25\$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU que l'adjudicataire est le Roy du Pavage et fils inc puisqu'il est le plus bas soumissionnaire et conforme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.04.078

14. PRÉSENTATION DE NOUVEAUX ODONYMES POUR LA RÉSERVE DU LAC LIMOGES

Gestion Paul Vézina inc
Les placements Perrin inc
Matricule : 4915-56-4504-0-000-0000
Lot: 6 028 562 du cadastre du Québec
Zone: 5F

Noms proposés :

Impasse de l'Érablière
Chemin du Lac-Blanc
Chemin du Lac-Limoges

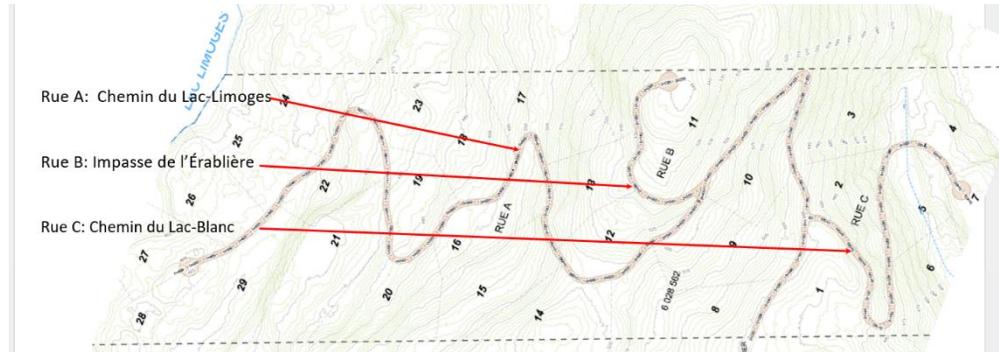
Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que les propositions soient et sont acceptées.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.04.079

15. DEMANDE D'OFFICIALISATION DES NOUVEAUX ODONYMES AUPRÈS DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC POUR LA RÉSERVE DU LAC LIMOGES



IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'effectuer une demande d'officialisation de trois nouveaux odonymes auprès de la commission de toponymie du Québec pour la réserve du Lac Limoges.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.04.080

16. AUTORISATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE selon l'article 7 du règlement 226-2022 sur l'aide financière à la réfection des systèmes d'évacuation de eaux usées des résidences isolées que la valeur non-uniformisée du bâtiment, en excluant le terrain, n'excède pas la somme de 150 000 \$;

ATTENDU QUE la valeur du bâtiment du lot 6 029 274 matricule 4511-77- 7986 est de 156 000\$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU la municipalité autorise le propriétaire du bâtiment à faire une demande de prêt pour la réfection des systèmes d'évacuation des eaux usées.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2024.04.081

17. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 19 h 19

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Directeur général et greffier-trésorier

Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.